



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ PORTANT RECTIFICATION DE LA LISTE ÉLECTORALE RELATIVE À L'ÉLECTION DU 30/11/2017
AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE (COLLÈGE USAGERS)
TELLE QUE FIXÉE PAR ARRÊTÉ DU 09/11/2017**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 03 novembre 2017 relatif à l'élection au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège usagers), tel que pris après consultation du Comité électoral consultatif en date du 8 novembre 2017,

Vu l'arrêté du 09 novembre 2017 fixant la liste électorale afférente à l'élection des représentants usagers au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (scrutin du 30 novembre 2017),

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Il est procédé à la rectification de l'ordre de numérotation de la liste électorale afférente à l'élection du 30 novembre 2017 des représentants usagers au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne, telle qu'arrêtée par arrêté susvisé en date du 09 novembre 2017 et affichée en date du 09 novembre 2017.

La liste électorale précitée, dans sa nouvelle version telle qu'arrêtée à la date du 15 novembre 2017, est portée en annexe du présent arrêté et consultable, à la date de publication du présent arrêté, par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne sur le site web de l'université (espace étudiants), sur une page d'informations à accès authentifié restreint aux usagers.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, site Renaudel, 1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux et par voie de mise en ligne sur le site web de l'université.

ARTICLE 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 15 novembre 2017.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.
PRÉSIDENTE